



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

police nationale

Question écrite n° 94063

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes de sécurité subis par les habitants du 8ème arrondissement de Lyon. Ces problèmes sont nombreux et récurrents : nuisances dans l'espace public, actes de vandalisme, rodéos, incendies, vols avec violence, cambriolages et plus grave, crimes et délits liés au trafic de drogue. Malgré une classification en zone de sécurité prioritaire en 2014, le commissariat est sous-doté en effectifs et ce, avec une population en constante augmentation. La soixantaine de policiers pour 82 667 habitants ne permet pas d'assurer une sécurité de proximité dans les quartiers les plus sensibles. Les effectifs policiers sont d'ailleurs en-deçà de ceux relatifs à des communes ayant une population semblable, en Île-de-France notamment. Le maire est confronté aux doléances nombreuses de ses concitoyens. Ces événements marquants pour les riverains, alimentent des polémiques infondées sur le laxisme de la police comme des élus. Les exigences de nos concitoyens en matière de sécurité publique sont légitimes mais elles sont aussi, depuis le début de l'année 2015 et les événements tragiques que notre pays a subis, sources de réactions de plus en plus vives. Les élus locaux et la police doivent agir en partenariat pour aboutir à retisser les liens de confiance avec la population et revenir à des relations plus apaisées entre voisins d'un même quartier. Par conséquent, il souhaiterait connaître les mesures que le ministre entend prendre pour remédier à ce problème, et connaître le nombre de policiers supplémentaires qui seront affectés au commissariat de Lyon 8ème.

Texte de la réponse

Renforcer la sécurité quotidienne de nos concitoyens partout sur le territoire national, en luttant contre les incivilités aussi bien que contre toutes les formes de délinquance et contre le terrorisme, constitue une priorité du Gouvernement. Dans le Rhône comme partout sur le territoire national, policiers et gendarmes assurent chaque jour, avec professionnalisme et courage, la protection de l'ordre républicain et de nos concitoyens. L'Etat s'attache à leur donner tous les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions, aussi bien sur le plan des moyens humains que des moyens matériels, technologiques et juridiques. L'importance que le Gouvernement attache aux enjeux de sécurité, et notamment à la question des moyens, se traduit par la création chaque année au budget de l'Etat de 500 postes de policiers et de gendarmes supplémentaires, chiffre à comparer aux suppressions de 13 700 postes durant la mandature précédente. A ces chiffres s'ajoutent les renforts exceptionnels d'effectifs décidés pour faire face à l'ampleur de la crise migratoire et pour renforcer les moyens consacrés à la lutte contre le terrorisme. Au total, plus de 9 000 emplois auront été créés en cinq ans dans la police et la gendarmerie et les crédits des forces de l'ordre auront augmenté de 16 %. Le ministre de l'intérieur connaît l'importance que les élus locaux et les personnels attachent à la question des effectifs et leur situation dans le Rhône, notamment à Lyon, est suivie avec la plus grande attention. Au cours des dernières années, la ville a en effet connu une baisse du nombre de policiers, passés de 2 903 fin 2012 à 2 780 fin mai 2016 (effectifs de la sécurité publique, hors service départemental du renseignement territorial). Lors de son déplacement à Lyon en avril dernier, le ministre de l'intérieur a ainsi annoncé l'arrivée de 249 policiers, gendarmes et adjoints de sécurité dans le Rhône pour 2016, dans le cadre des mouvements de personnels. S'agissant du

commissariat du huitième arrondissement, qui dispose d'environ 70 personnels, il bénéficie du renfort régulier d'unités d'autres services, en particulier d'unités départementales, qui apportent un appui tant dans les missions de sécurisation que dans les missions judiciaires. De même que Lyon bénéficie ainsi de la politique de renforcement des effectifs menée par le Gouvernement, elle bénéficie aussi des moyens supplémentaires dégagés pour mieux équiper et notamment mieux armer les forces de l'ordre. En application du plan « BAC/PSIG 2016 », la BAC de Lyon est ainsi progressivement dotée de nouveaux véhicules, de nouvelles armes (fusil d'assaut HK G 36...) et de nouveaux matériels de protection. Les moyens en personnels sont importants mais ils ne sont pas tout. Au-delà, les modes d'action, les organisations et les stratégies sont essentiels pour lutter efficacement contre la délinquance. Il convient de ce point de vue de souligner l'existence depuis février 2014 d'une zone de sécurité prioritaire (ZSP) sur une partie du huitième arrondissement, qui permet davantage de coopération entre l'ensemble des acteurs de la sécurité et mobilise aussi bien les leviers de la prévention que de la répression. Cette méthode produit des résultats, puisque les violences urbaines par exemple y ont baissé de 27 % entre 2013 et 2015. De même, les vols par effraction (-26 %) et les atteintes volontaires à l'intégrité physique (- 7 %) y sont en diminution en 2015. Au regard des enjeux de sécurité dans cet arrondissement, il est indispensable que l'action de l'Etat soit activement soutenue par l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés, de la prévention et de la lutte contre la délinquance (police municipale, principal bailleur social, etc.). La récente décision de la ville de Lyon d'armer les agents du groupement opérationnel mobile de sa police municipale devrait à cet égard permettre de renforcer encore la coopération entre la police nationale et la police municipale. Par ailleurs, l'Etat continuera à soutenir les importants efforts consentis par la ville pour disposer d'une police municipale efficace et pleinement complémentaire de la police nationale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94063

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2129

Réponse publiée au JO le : [8 novembre 2016](#), page 9279